

Stage à l'étranger / Pays d'accueil :

Préciser ici les informations extraites de la [Fiche-pays¹](#) à connaître par le stagiaire et joindre la fiche-pays.

CONDITIONS D'ENTREE ET DE SEJOUR DANS LE PAYS D'ACCUEIL

AVERTISSEMENT SUR LA SÉCURITÉ :

- ⇒ **Avant de partir, consultez la classification de la zone où doit se dérouler le stage** envisagé sur le site du Ministère des Affaires Étrangères et du Développement international, rubrique [conseils aux voyageurs²](#) (accessibles via la [fiche-pays¹](#)). (Joindre la fiche-pays concernée).
L'université de Nice accepte les départs en stage de ses étudiants uniquement dans les zones de vigilance normales, dites « zones vertes », et dans les zones à vigilance renforcée dites « zones jaune ». Elle les interdit dans les zones déconseillée sauf pour raison impérative (« zones orange »), et dans les zones formellement déconseillées (« zones rouges »).
- ⇒ **En cas de basculement de votre lieu de stage en zone « orange » ou « rouge »** pendant votre séjour, il vous est demandé de mettre fin immédiatement au stage et de rejoindre sans délai une zone en sécurité.
- ⇒ Il vous est demandé de **vous inscrire avant votre départ** sur la [base Ariane³](#). De cette manière le Ministère des Affaires étrangères et du développement international pourra vous joindre par mél ou sms en cas d'incident sécuritaire.
- ⇒ Si vous demeurez **plus de six mois** dans le pays, en tenant compte de votre temps de présence **avant et après le stage**, vous devrez **vous inscrire au Registre des Français** établis hors de France auprès des autorités consulaires françaises (Consulat général ou section consulaire de l'ambassade).

CONDITIONS PARTICULIERES DU STATUT DU STAGIAIRE DANS LE PAYS :

- non
- oui : *mentionner les particularités liées au stage (réglementation spécifique/droits d'inscription complémentaire/convention de partenariat/accords cadre/conditions particulières sur la gratification) :*

ASSURANCE COMPLÉMENTAIRES :

Les régimes de protection sont différents selon le pays d'accueil (y compris en Europe) et les modalités du stage (gratification supérieure ou non au plafond légal français)*. Pour votre stage :

- vous bénéficiez d'un régime de protection sociale local** -> **Votre convention de stage doit le préciser**. Si vous estimez cette protection insuffisante, vous pouvez souscrire à l'assurance maladie volontaire de la [Caisse des Français de l'Etranger \(CFE\)⁴](#) ou à une assurance privée.
- vous ne bénéficiez pas d'un régime de protection sociale local**. **Vous devez souscrire** à l'assurance maladie volontaire de [la Caisse des Français de l'Etranger \(CFE\)⁴](#) ou à une assurance privée.

Dans tous les cas, compte tenu du coût élevé des soins dans de nombreux Etats, **il est vivement conseillé de souscrire** à l'assurance maladie volontaire de la [Caisse des Français de l'Etranger \(CFE\)⁴](#) ou à une assurance privée.

*L'établissement doit vérifier les conditions de protection sociale du pays d'accueil afin d'informer préalablement le stagiaire et, au besoin, faire les démarches nécessaires auprès de la CPAM notamment pour la protection accidents du travail : pour les étudiants voir convention-type de stage articles 6 et 7 (cf. arrêté du 29 décembre 2014 relatif aux conventions de stage dans l'enseignement supérieur). Pour les élèves en formation professionnelle de niveaux V et IV voir convention type concernant les périodes de formation en milieu professionnel à l'étranger (cf. circulaire n°2003-203 du 17/11/2003 notamment article 8).

STAGIAIRE MINEUR :

- **Se référer à la convention-type** concernant les périodes de formation en milieu professionnel à l'étranger des élèves en formation professionnelle de niveaux V et IV (circulaire n°2003-203 du 17/11/2003 dont notamment articles 4, 5 et 6. *Éventuellement indications particulières à mettre en exergue par l'établissement .*
- **Règlementation particulière pour les mineurs dans le pays d'accueil :**
 - non
 - oui : précisez les particularités :

SITES DE RÉFÉRENCE :

¹Fiches pays : <http://www.diplomatie.gouv.fr/fr/conseils-aux-voyageurs/conseils-par-pays/>

²Fiches conseils aux voyageurs : <http://www.diplomatie.gouv.fr/fr/conseils-aux-voyageurs>

³Base Ariane : <https://pastel.diplomatie.gouv.fr/fildariane/dyn/public/login.html>

⁴Caisse des Français de l'Étranger pour complémentaire : <http://www.cfe.fr/>

Connaissance de l'enseignement supérieur (fiches de la base « Curie ») : <http://www.diplomatie.gouv.fr/fr/politique-etrangere-de-la-france/cooperation-educative/les-actions-de-cooperation-dans-l-enseignement-superieur/assurer-une-veille-sur-les-systemes-d-enseignement-superieur-dans-le-monde-base/>